

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil douze, le onze juin à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le cinq juin deux mil douze, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Premier Adjoint en raison de l'empêchement de Madame le Maire.

**N° 30/2012 : Participation pour l'Assainissement Collectif.**

Comme l'impose l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-354), la participation à l'assainissement collectif (PAC) remplace la participation pour raccordement à l'égout (PRE) à compter du 1er juillet 2012. Ladite taxe reste applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement au réseau public de collecte et les tarifs restent inchangés.

Le Premier Adjoint propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du code de la santé publique (en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012) selon les mêmes modalités que pour la PRE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ARRETE les tarifications précédemment établies pour la PRE ;
- DEMANDE que cette participation soit notifiée sur les actes d'occupation et d'utilisation des sols ;
- DECIDE que la mise en recouvrement se fera au moment du raccordement de la construction ;
- DECIDE que cette taxe est d'application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012,

**N°31/2012 : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et mise en conformité des lagunes – Approbation du Schéma Directeur de EF Etude.**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de la mise en conformité des lagunes, le cabinet EF Etude a réalisé le Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune, qui définit le planning prévisionnel des travaux.

Le Premier Adjoint précise que les priorités 1 ont été affectées aux travaux les plus urgents, c'est-à-dire la réduction des eaux parasites de nappe sur le réseau d'assainissement et les travaux d'étanchéité sur la station de Vildé-la-Marine.

PHASE 1 Programme 2012-2013	Réhabilitation du réseau par gaine sans tranchée ouverte, Etanchéité de la lagune de Vildé
PHASE 2 Programme 2014-2017	Remplacement des conduites pour les tronçons trop détériorés, Contrôle de branchements
PHASE 3 Programme 2018-2020	Lagune de Hirel pour une capacité de 1300 EH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Schéma Directeur suggéré par EF Etude.

**N°32/2012 : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et mise en conformité des lagunes – Programmation des travaux phase 1.**

Les travaux prioritaires relatifs à la réhabilitation des lagunes ont été pris en compte par la commune et un budget a été alloué au Budget Primitif 2012.

L'étalement du programme de remplacement des conduites et de contrôle/réhabilitation de branchements, pourra se faire sur un nombre d'année plus important, celui-ci devra être défini en fonction des capacités de financement de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 voix contre :

- APPROUVE le lancement des travaux de la phase 1.

**N°33/2012 : Transfert d'écritures du budget commune vers le budget restaurant –  
Décision modificative.**

Suite à une demande émanant de la Trésorerie de Dol-de-Bretagne, les écritures de régularisation concernant les dépenses relatives à l'opération restaurant payées sur le budget commune en 2011, avant la création du budget restaurant doivent faire l'objet d'une décision modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- VOTE la décision modificative telle que présentée par la trésorerie de Dol-de-Bretagne.

**N°34/2012 : Concours du Receveur municipal - Attribution d'une indemnité de conseil.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention :

- DEMANDE le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- ACCORDE une indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- DÉCIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs de la DGFIP chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.
- et sera attribuée à Monsieur HARDY Jean-Paul, Receveur municipal.

**N°35/2012 : Personnel communal - Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression du poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- CRÉE un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- SUPPRIME le poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe au 31 décembre 2011.

**N°36/2012 : Acquisition foncière de la propriété Bourgeaut.**

Ce terrain cadastré section ZE 13 d'une superficie de 1731 m<sup>2</sup> se trouve enclavé dans le site du moulin de la Ville-es-Brune, en bordure de la RD155 et de la voie d'accès à l'aire de camping-cars. Au Plan Local d'Urbanisme, il est situé en zone Nh dans la bande d'inconstructibilité des cent mètres, sur un cône de vue à préserver où aucune construction n'est possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'acquisition de ce terrain à l'amiable.

**N°37/2012 : Bibliothèque municipale - Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention :

- ACCEPTE le renouvellement pour trois ans du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG pour un montant de 1 365,00 € HT.

**N°38/2012 : SIVU SPANC du canton de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine – Adhésion de la commune de Cancale.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ÉMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Cancale au SIVU SPANC du canton de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine,

**N°39/2012 : Lotissement « Le Belvend » - Création de quatre cellules commerciales/services – Présentation du coût des travaux.**

Dans le cadre de la réalisation des cellules commerciales du lotissement communal « Le Belvend », Emeraude Habitation a réalisé un estimatif des travaux.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Saint Malo  
Commune de HIREL

Il est rappelé au conseil municipal, qu'un budget annexe a été créé selon la délibération n°19/2012 et qu'un emprunt doit être réalisé pour mener à bien ce projet. Il est proposé que l'emprunt soit réalisé se décompose de la façon suivante :

- emprunt court correspondant au montant de la TVA, qui sera remboursé dès réception du remboursement de la TVA,
- emprunt du montant hors taxe des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 voix contre :

- APPROUVE le coût des travaux pour les cellules commerciales du lotissement communal « Le Bellevend »,

**N°40/2012 : Création d'une salle multi-générationnelle - Choix d'un architecte.**

*Cette délibération n'étant pas inscrite à l'ordre du jour de la présente séance du conseil, le Premier Adjoint sollicite l'autorisation d'ajouter cette question.*

*Le conseil, à l'unanimité des membres présents, accepte cette inscription. Ainsi, le Premier Adjoint procède à son exposé.*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 voix contre :

- CHARGE le Premier Adjoint de lancer une consultation auprès de plusieurs architectes en vue de la création d'une salle multi-générationnelle.